

Convocation du Conseil Municipal

Messieurs les Conseillers municipaux se réuniront
à la Mairie, dimanche prochain 15 Juin 1924, à 8 heures
du matin pour la session ordinaire de Mai

Ordre du Jour

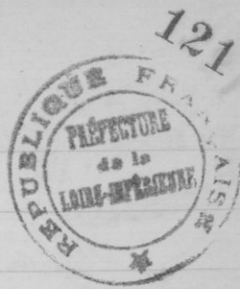
- 1° Correspondance & divers
- 2° Chemins vicinaux N°s 12 et 13 de Bouffestruis aux Mahaudières. - Reconnaissance et trace.
- 3° Demande de bourse, avis du Conseil
- 4° Création de foire à Sucé - id.
- 5° Champ de foire de P. Rousseau. - Bail Constantin
- 6° Communication concernant le prolongement de la ligne des Tramways - (Moulins)
- 7° Création d'un service provisoire de transport par autobus, entre la place Pirmit, les Moulins, le Saury de Repé et les Hés
- 8° Extension du Réseau électrique, Nouveau Cahier des charges, nouveaux tarifs
- 9° Agrandissement de la gare de Port Rousseau. - Réponse du réseau d'Etat
- 10° Eroulement du pont de Pirmit. - Difficultés de communications avec Nantes, et pétitions
- 11° Demandes de sursis d'incorporation (avis du Conseil)
- 12° " d'allocations militaires
- 13° Assistance aux Vieillards
- 14° " aux familles nombreuses
- 15° " aux femmes en couches

A Repé, le 7 Juin 1924
Le Maire

[Signature]

Session ordinaire de Mai

Séance du 15 Juin 1924



L'an mil neuf cent vingt quatre, le quinze du mois de Juin, à 8 heures du matin, le Conseil municipal dûment convoqué par M. le Maire s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Vigier Maire, pour la session ordinaire de Mai.

Présents: M. M. Vigier, Gendron, Saureste, Grubel, Outronneau, Collet, Dupont, Bedar, Pevreau, Saupin, Garçon, Braouettant, Solymain, Le Lann, Fauquet, Bojic, Piquet E., Artaud, Patry, Velatque, et Artaud F.

Absent: M. Piquet F., excusé

Conformément à l'art 53 de la loi du 5 avril 1884, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, M. Braouettant ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées. Le procès-verbal de la dernière séance est lu & adopté sans observation.

Le Conseil municipal examine deux demandes de sursis d'incorporation formées par des jeunes gens de la classe 1924, en vue de la continuation de leurs études.

Après en avoir délibéré le conseil donne son avis favorable à chacune de ces demandes

- 1° Reboulin René Alexandre Henri, étudiant ecclésiastique (sursis de 6 mois)
- 2° Ogier Georges Joseph Désiré, étudiant en pharmacie. - (sursis d'un an)

Demandes de sursis d'incorporation

Année de 15 Juin 1924

Demandes d'allocations militaires

Monsieur le Maire soumet au conseil les demandes d'allocations journalières formées par des familles de jeunes gens de la classe 1925

Le Conseil examine ces demandes & donne les avis suivants:

- 1° Mme Michéreau née Souhain, au champ de foie, avis favorable.
- 2° Mme V. Hillaireau née Claria au ch. de...

avis très favorable.

3^e M^l Le Gohélet François, à la Petit-Lamb, avis favorable.

4^e M^l Gallais Auguste, à la Chenais avis favorable.

5^e M^l V^e Herbeteau, ne Begaudeau, au Supier, avis favorable.

6^e M^l Cariou Pierre, à la Haute-He, avis favorable.

7^e M^l Boquel Olivier, au Grand-Abd, avis favorable.

8^e M^l Perjelini, ne Bauban Louis, à l'Arche-Divine, avis favorable.

Assistance aux Vieillards

Monsieur le Président dépose sur le bureau toutes les demandes d'assistance faites en conformité de la loi du 16 juillet 1905, lesquelles ont déjà été soumises à l'examen du Bureau de Bienfaisance.

Favis:

1^e Le Nouel Marie Vierge Douillard, au Sene-Croix, admise à 18 francs.

2^e Rielland V^e Claire, à Maupertuis, non admise, reçoit 111 francs de la Retraite ouvrière, & le complément peut être versé par ses enfants.

3^e Vitaine Eugène, ne Sadi-Carnot 36, admis à 18 francs.

4^e Chauvet Alexandre, ne Marc Braine 22, admis à 5 francs.

5^e Vairdet Maria au Bourg, admise à 8 francs.

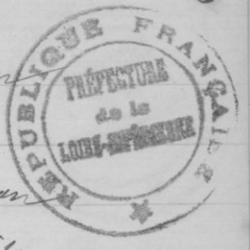
6^e Corbineau Jean Marie à la Haute-He, admis à 5 francs.

7^e Lucas René épouse Corbineau, à la Haute-He, admise à 5 francs.

8^e Hubert le Cormerais, à Tort d'Orde, domicile de secours à Reff, admise à 5 francs.

9^e V^e Gouy ne Brein, à la Rochelle, domicile de secours à Reff, non admise par adoption des conclusions de l'enquête de Montcaup.

10^e Chiffolleau Honoré, à l'Arche-Divine, non



admis, reçoit la R. G. et ses enfants sont en mesure de lui fournir le complément.

Guisot Veuve Cherrier à Northouse, non admise, enfants en mesure de lui venir en aide.

Blais Henri Jacques, à la Basse Lande, non admis, enfants en mesure de lui venir en aide.

Briau Marie le Blais, à la Basse Lande admise à 5 francs.

Assistance aux familles nombreuses.

M. le Maire soumet au Conseil les demandes d'assistance aux familles nombreuses.

M. Rollin René Louis, rue de la Gare, 4 enfants au dessus de 13 ans, admis pour 1 allocation.

Assistance aux femmes en couches.

Monsieur le Maire dépose sur le bureau les demandes d'assistance aux femmes en couches déjà soumises à l'examen du Bureau de Bienfaisance.

1. M. Durand née Martin, rue Chiers prolongée non admise, ressources supérieures du taux maximum, admis dans le Département.

2. M. Paire née Verbeux, à la Grand'haie, admise.

3. M. Pail née Priou Léontine au Châtelier, le mari soldat, admise.

Prestations - Réclamation
Gryson

Le Conseil municipal donne un avis favorable à la demande formée par le M. Gryson Pierre, en vue d'obtenir le dégrèvement de ses prestations pour l'année 1923.

1
le 21.6.24

Demandes de subventions

Le Conseil vote une subvention de 100 francs à l'œuvre de l'ossuaire de Doucaumont et une subvention de 100 francs pour le monument du Souvenir Français érigé au cimetière National Militaire de Saint-Acheul.

Demande de M. Raffin au Chêne-Creux.

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil d'une lettre en date du 6 Juin courant, par laquelle M. Raffin Jean Marie, cultivateur au Chêne-Creux, demande l'alignement pour construire un mur de clôture en bordure du chemin de petit Com. N. 20.

Raffin

Le Conseil municipal après en avoir délibéré décide que l'alignement sera donné au pétitionnaire, dès qu'il aura fait les démarches nécessaires pour l'acquisition du terrain communal situé entre la maison et le dit chemin n° 2;

Demande d'acquisition
de terrain
à Nagon.

Monsieur le Maire communique au Conseil une demande d'acquisition d'un petit délaissé du chemin vicinal ordinaire n° 14 au village de Nagon, par M. Peneau François, cultivateur au dit lieu. — D'après le plan dressé par M. Bloyard voyer communal, la superficie du terrain à céder est de 11 m² 75.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré est d'avis de céder ce terrain au prix de 3^{fr}. 00 le m², soit pour la somme de 33^{fr}. 25.

Extension de la Canalisation
du service d'eau
Gare de Pont Rousseau

Monsieur le Maire fait connaître à l'Assemblée que l'Administration municipale de Nantes va faire procéder à une étude pour l'extension de la canalisation du service d'eau jusqu'à la gare de Pont Rousseau.

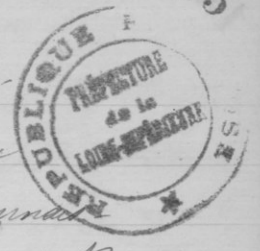
Route Nationale n° 137
Goudronnage

Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre de Monsieur l'Ingénieur en chef des Ponts & Chaussées relative au goudronnage de la route Nationale n° 137 entre Pont Rousseau & les Trois Moulins, la surface à recouvrir est de 6 960 m² et le montant de la dépense est évalué à 10 400 francs. L'Administration demandera la commune d'y participer pour la moitié soit 5 200.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré accepte de voter une subvention de 1000 francs, la situation financière de la Commune ne permettant pas de faire davantage.

Aliéné Giraudineau

Monsieur le Maire soumet au Conseil un arrêté de M. le Préfet, au sujet de l'aliéné Giraudineau Henri, séquestré à l'Asprie St Jacques de Nantes depuis le 7 février 1923 et dont les frais de séjour dans le dit établissement sont entièrement à la charge de la commune et du Département depuis le 1^{er} janvier 1924 par suite de la suppression de la pension militaire du sus-nommé.



Le Conseil municipal après en avoir délibéré proteste énergiquement contre la décision prise au sujet du cas de Giraudineau. et qui à la connaissance de tous les habitants du quartier de Pont Rousseau était avant la guerre d'une santé parfaite -

Lettre de M. M. Bernardau et Séguineau
établissement d'une passerelle
sur le nouveau pont du Chemin de fer

Monsieur le Maire donne lecture au conseil d'une lettre du 15 mars dernier par laquelle M. M. Bernardau et Séguineau font connaître qu'ils sont d'accord avec l'Administration municipale pour la participation des Industriels dans les frais d'établissement d'une passerelle pour piétons sur le nouveau pont du chemin de fer

Lettre des Concierges des
Cimetières de St Pierre et de St Paul.

Par lettre en date du 30 avril 1924, dont il est donné lecture par Monsieur le Maire, les Concierges des Cimetières St Pierre & St Paul, demandent la révision du tarif au sujet des salaires qui leur sont accordés soit pour creuser les fosses, soit pour les enterrailles

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré n'accepte pas la demande telle qu'elle est formulée, étant donné qu'elle peut être considérée comme une mise en demeure.

Pianos mécaniques
Fonctionnement
base municipale

Sur la proposition de Monsieur le Maire le Conseil municipal vote au profit de la commune ^{à partir du 1^{er} juillet 1924} une taxe annuelle de 100 francs sur tous les pianos mécaniques installés dans les débits, cafés, hôtels, restaurants etc.

Cette taxe est indépendante du droit des pauvres perçu à l'occasion des concerts, bals publics dans ces établissements

Le Conseil décide en outre que les pianos mécaniques pourront fonctionner de 8 h. à 24 h. seulement, sauf en cas de banquets, mariages ou fêtes locales, pour lesquels une prolongation pourra être accordée sur la demande présentée par les intéressés.

2
avant le 20 juin 1924
non approuvé par
la Préfecture

Chemin de la Grand'haie à
la Petite Lande

Monsieur le Maire rend compte au Conseil de la décision de la Commission des Travaux Publics comme suite à la pétition des habitants de la Petite Lande, au sujet du prolongement du chemin des champs Renaudins.

Le Conseil estime que la partie de ce chemin comprise

entre la fontaine et la Petite Haute, doit aboutir au centre du village.

Chemins ruraux
N° 12 de Maupertuis
ou
N° 13 des Mchaudières
Reconnaissance et tracé
Avis du Conseil

Monsieur le Maire soumet au Conseil les dossiers concernant les projets de reconnaissance et de tracé des chemins ruraux N° 12 & 13 (de Maupertuis, et des Mchaudières, lesquels ont été soumis à l'enquête réglementaire

Le Conseil municipal, après avoir examiné les différents pièces des dossiers.

Considérant que ces chemins sont de la plus grande utilité pour les habitants de Nezé & de St Paul,

Est d'avis que ces chemins soient reconnus conformément aux indications du Service Vicinal.

Le Conseil municipal charge M. M. Gendron & Ordonneau de voir les propriétaires riverains en vue d'obtenir des souscriptions & l'abandon de leurs terrains.

Après le 21 juin 1924

Ecole Nationale des Arts
et Métiers
d'Angers
Demande de bourse

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil d'une lettre de Monsieur le Préfet relative à une demande de bourse formulée par M. Grimard, Instituteur à Port Rautseau, en faveur de son fils Romain Pierre, candidat au prochain concours d'admission à l'Ecole Nationale des arts & métiers d'Angers.

Le Conseil municipal après avoir pris connaissance de la feuille de renseignements jointe au dossier, et en avoir délibéré.

Donne un avis très favorable pour que la bourse entière soit accordée au pétitionnaire.

Sur la proposition de M. le Maire,

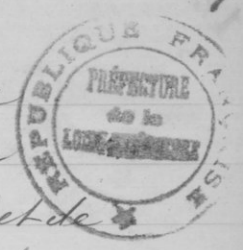
Le Conseil municipal donne un avis très favorable à la demande de création d'une foire au chef lieu de la commune de Sillé, le 22 Novembre de chaque année.

Création d'une foire
à Sillé

Après le 21 6 24

Champ de foire de
Pont-Rousseau
Location

Le Conseil municipal donne tout pouvoir à M. le Maire pour s'entendre avec M. Constantin, locataire du champ de foire à Port Rautseau, en vue du renouvellement de son bail.



Eccroulement du Pont
De Pirmil

Le Conseil Municipal envisage la situation créée aux populations de la rive Sud de la Loire par suite de l'éccroulement du Pont de Pirmil et de l'insuffisance notoire que présente le Pont de bateaux établi à la suite de cet accident.

Tout en reconnaissant la célérité des mesures prises par les pouvoirs publics locaux pour rétablir les communications entre les deux rives après la catastrophe.

Le Conseil considérant

1° que l'éccroulement du Pont de Pirmil supprime la seule route Nationale reliant le Nord et le Sud du département;

2° que le Pont de bateaux installé pour faire face aux besoins de la première heure, ne constitue qu'un moyen de fortune des plus précaires et de toute insuffisance pour satisfaire aux besoins de la région.

3° que son maintien au delà d'une certaine limite pourrait causer de graves accidents.

4° que certainement, la durée de cette limite ne pourra dépasser l'approche de la mauvaise saison.

5° qu'il y a lieu en conséquence de faire toute diligence pour établir, pendant la belle saison, une voie de communication susceptible de donner toute satisfaction au trafic important qui se fait sur cette route nationale.

6° qu'en attendant l'exécution de cette nouvelle voie, il ne serait pas inutile de prévoir la mise en service d'une charrière entre Gretenmoult et Chantenay, dont pourrait faire usage le trafic voiturier du Sud-Ouest, décongestionnant d'autant la circulation sur le pont de bateaux.

Demande aux Pouvoirs publics

1° de donner satisfaction aux justes doléances des riverains et usagers victimes d'une situation qui doit être améliorée sous peine d'avoir des conséquences très graves en rétablissant la circulation normale par le moyen qui leur semblera le plus pratique et le plus rapide.

2° que la construction du nouveau pont

Ann. le 15.7.24

de Pirmil soit poursuivie avec la plus grande célérité afin de rapprocher le plus possible la date de la mise en service.

3° Que soit mise à l'étude la création d'un passage d'eau charretier par ferryboat appelé à rendre les plus grands services même après le rétablissement des communications par le bras de Pirmil.

4° d'envisager la construction sur le bras de Pirmil d'un deuxième pont qui pourrait être établi dans le prolongement de la rue Louis Blanc projet ayant déjà fait l'objet d'une étude par la ville de Nantes.

Cette nouvelle voie qui aboutirait au centre de la ville de Nantes,

Electricité

Monsieur le Maire soumet au Conseil, le projet de Cahier des Charges conforme au décret du 28 juin 1921, un plan des extensions à exécuter et un projet d'acte de concession, le tout relatif à l'extension de l'éclairage électrique dans la commune de Rezé.

Après examen de ces divers documents le Conseil y donne son approbation, à condition, qu'il soit apporté quelques modifications dans le tracé des canalisations nouvelles indiquées sur le plan d'extension et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la mise au point de cette question.

Prolongement de la Ligne de Tramways jusqu'aux Trois Moulins

Monsieur le Maire informe le Conseil, qu'il a reçu de Monsieur le Préfet une lettre en date du 7 courant l'informant que dans sa séance du 28 mai 1924, le Conseil Général a pris les résolutions suivantes:

1° Il s'est engagé à participer aux frais d'établissement d'une ligne de tramways de Pont-Rousseau aux Trois-Moulins et ce, dans la proportion de la moitié de la dépense, sans que cette participation puisse excéder 400.000 francs.

2° Il a décidé que les crédits nécessaires ne seront inscrits qu'au budget de 1925.

3° Il a rappelé l'engagement que la C. de P. de

trans à M. Malouin
sur plan
le 30 avril 1924
M. de la Préfecture
le 8 mai 1924



Contribuer dans la dépense pour une somme de 100.000 francs. Toutefois le vote de cette subvention sera soumis à l'examen du Conseil municipal de Nantes, dans une prochaine séance.

On peut en vue de faciliter la circulation au carrefour de Pont-Rousseau et des abords, dans la rue Félix Faure, et aussi devant la commune de Rezé s'est mise en rapport avec la Ville de Nantes.

La Société Nantaise d'électricité pour augmenter l'éclairage par l'installation, sur ce parcours, de huit lampes d'ophtalmes suivant plan ci joint.

En outre la municipalité désignera spécialement un agent pour faire respecter le Code de la route et l'arrêté municipal réglementant la circulation dans cette partie de l'agglomération de Pont-Rousseau.

Le Conseil municipal prend la résolution de faire la mise à l'alignement dans la partie la plus étroite de la rue Félix Faure au fur et à mesure que les disponibilités budgétaires le permettront. Toutefois il fait remarquer que le largeur de la chaussée dans cette rue est inférieure au minimum admis pour l'installation d'une voie de tramways.

pris de faire dans le plus bref délai possible nécessaire pour mettre à l'alignement la partie la plus étroite de la rue Alsace Lorraine. Félix Faure

Monsieur le Maire ajoute que cette question des tramways qu'il a tant à cœur de mener à bonne fin est sur le point d'aboutir à la condition que le Conseil veuille bien faire l'effort financier indispensable à sa réalisation. En ce qui concerne le mode d'emprunt à envisager, Monsieur le Maire indique qu'il a prié Monsieur le Receveur Municipal d'étudier la possibilité d'un emprunt communal dont l'amortissement pourrait être couvert en partie par le produit des contributions indirectes et par une taxe communale sur les propriétés bâties et non bâties.

Après délibération le Conseil prend l'engagement de voter les ressources nécessaires pour une participation de 415.000, ce qui porterait l'effort financier de la commune et du Département à 815.000 francs. D'après le devis estimatif dressé par la Compagnie en avril 1924, ces dépenses atteindraient environ 915.000 francs.

D'autre part la ville de Nantes est disposée à s'intéresser à la construction de cette ligne au titre de tramway de pénétration et à

Le Conseil Municipal adresse ses remerciements à l'Assemblée départementale qui a bien voulu voter une subvention pour le prolongement de la ligne des tramways qui présente un intérêt incontestable pour tous les habitants de cette partie de la banlieue de Nantes et pour plusieurs communes voisines de celle de Rezé.

D'autre part Monsieur le Maire est également heureux de faire connaître à l'Assemblée Municipale que Monsieur le Maire de Nantes a bien voulu s'intéresser à l'établissement de cette ligne qui constituera la 1^{ère} ligne de pénétration dans la ville de Nantes.

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance de la lettre de Monsieur le Préfet faisant suite à sa délibération du 2 décembre 1923 au sujet de l'agrandissement de la Gare de Pont-Rousseau

Aggrandissement de la Gare de Pont-Rousseau

prie Monsieur le Maire de s'entendre avec
Monsieur l'Ingénieur des Chemins de fer de
l'Etat pour que satisfaction soit donnée.

Service de transport par
Autobus entre la Place
Perrin et Ragon

Monsieur le Maire rend compte de l'entrevue
qu'il a eue avec Monsieur Cormerais Edouard rue
Nationale à St Paul au sujet de la création d'un
service de transport des personnes entre la
Place Perrin et le Village de Ragon.

Après en avoir délibéré

Le Conseil accepte en principe la proposition
de Monsieur le Maire et désigne plusieurs
membres de l'Assemblée pour arrêter
avec l'Administration Municipale les dif-
férents détails pour l'organisation de ce
service.

Adresse de félicitations
à M^r
Doumergue.
Président de la République

Le Conseil municipal réuni en session ordinaire,
sous la présidence de M^r Vigier Maire, Chevalier de la Légion
d'Honneur, adresse ses respectueuses félicitations à Monsieur
Doumergue à l'occasion de son élection à la plus haute
magistrature du pays, et l'assure de tout son dévouement
aux institutions républicaines.

Fait & délibéré les jours mois & an sus dits.

A le Maire
J. Coz
A Velasquez
F. Saerain
Ed. Piquet
Mouennant
Jacques
Chapuis